

Consortium de recherche et d'innovation en

**TRANSFORMATION
MÉTALLIQUE**
(CRITM)

Présentation du CRITM

Par :

Ahcène Bourihane, Directeur général du CRITM

Forum industriel en transformation métallique
Trois-Rivières, 9 octobre 2014

Partenaire financier du CRITM :

Économie,
Innovation
et Exportations

Québec 



Membres du Consortium

- Entreprises
- Universités
- Centre collégiaux de transfert technologique
- Centres de recherche publics
- Associations, autres organismes intéressés par la transformation métallique

Axes de recherche couverts

- Développement de procédés de transformation assurant une meilleure compétitivité :
 - Procédés plus productifs au niveau des différentes étapes de transformation :
 - Préparation : grenailage, décapage, nettoyage... ;
 - Mise en forme : découpage, usinage, perçage, polissage, fabrication de pièces par métallurgie des poudres... ;
 - Traitement de surface : placage et rechargement, moulage, marquage, traitement thermique... ;
 - Assemblage : soudage, rivetage, boulonnage, collage...
 - Procédés conférant une plus grande valeur ajoutée au produit ;
 - Procédés de fabrication additive.

Axes de recherche couverts (suite)

- Conception de produits métalliques avancés assurant une meilleure compétitivité :
 - Amélioration des performances et de la fabricabilité des produits par la mise au point d'alliages spécifiques ou par la sélection systématique de matériaux existants ;
 - Produits présentant des caractéristiques de performance supérieures ;
 - Produits plus faciles et/ou moins coûteux à manufacturer ;
 - Conception pour les procédés de fabrication avancés.

Axes de recherche couverts (suite)

- Réduction de l'empreinte écologique des activités de transformation métallique :
 - Réduction du volume et de la nocivité des rejets ;
 - Valorisation des sous-produits ;
 - Amélioration de la recyclabilité des produits et des sous-produits.

- Réduction de la consommation énergétique des activités de transformation métallique :
 - Procédés de transformation moins énergivores ;
 - Produits dont la fabrication nécessite moins d'énergie ;
 - Récupération de l'énergie au cœur des procédés actuels.

Règles d'admissibilité

- Au moins 2 entreprises du Québec contribuant au projet en espèces et en nature.
- Au minimum une université ou un CCTT. Si l'établissement de recherche partenaire est un centre de recherche public (exemple : CNRC, CRIQ), il doit s'associer avec une université ou un CCTT.

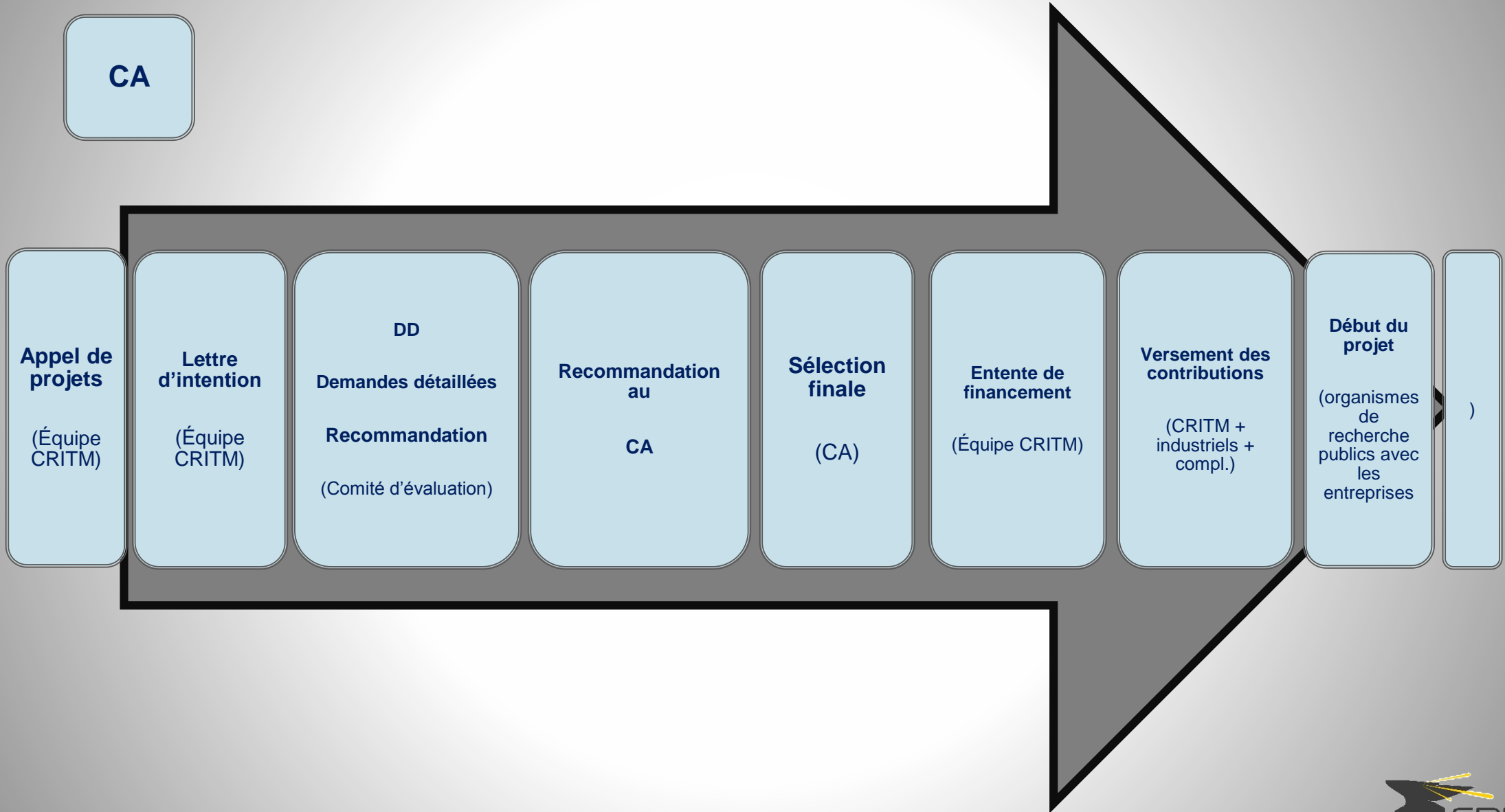
L'aide financière accordée par le consortium ne doit pas dépasser **40%** du financement en espèces du projet ; la contribution des entreprises est au minimum de **30%**. Le cumul de l'aide financière de source publique peut atteindre dans certains cas **70%**.

Critères d'évaluation des projets

- Respect des axes de recherche du CRITM ;
- Caractère novateur, qualité technique et scientifique du projet ;
- Potentiel d'amélioration de la compétitivité (productivité et rentabilité) pour les entreprises ;
- Retombées environnementales ;
- Probabilité de succès du projet (planification adéquate, faisabilité, qualité de l'équipe de recherche etc.) ;
- Participation active des entreprises dans le projet ;
- Qualité des partenariats.

Processus décisionnel

CA



CRITM aujourd'hui

- 18 membres en règle
- 1^{er} appel de projet février 2014-mars 2014
- Total engagé pour 3 projets: 2,1 M\$
- Financement du CRITM: 570 000 \$
- Financement industriels : 1,35 M\$
- Financement complémentaire CRSNG 150 000 \$
- 9 étudiants participants dont 1 post-doctorat engagé dans les projets
- Projets impliquant 6 industriels et 4 établissements de recherche
- La date limite du prochain appel de projets est fixée au 12 décembre 2014.

Conclusion

Devenir membre du CRITM, c'est orienter ses activités et travailler sur des projets collaboratifs. Le consortium est là pour ses membres.

Merci de votre attention.